



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/26243
5 août 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 4 AOUT 1993, ADRESSEE A LA PRESIDENTE DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION
PERMANENTE DE L'INDE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une déclaration du porte-parole officiel du Ministère indien des affaires étrangères, en date du 2 août 1993, sur les événements survenus récemment le long de la frontière entre l'Afghanistan et le Tadjikistan.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent par intérim

(Signé) T. P. SREENIVASAN

ANNEXE

Déclaration du porte-parole officiel du Ministère indien
des affaires étrangères, en date du 2 août 1993, sur
les événements survenus le long de la frontière entre
l'Afghanistan et le Tadjikistan

Nous sommes consternés par les événements qui se sont produits à la frontière entre l'Afghanistan et le Tadjikistan et qui ont entraîné de lourdes pertes humaines et des destructions massives. Nous éprouvons des sentiments d'amitié pour les peuples tant de l'Afghanistan que du Tadjikistan, avec lesquels nous avons toujours entretenu d'étroites relations.

Nous exhortons toutes les parties à faire preuve de la plus grande modération, à éviter de nouvelles effusions de sang et à résoudre les différends de façon pacifique par la négociation. Nous réaffirmons le principe de l'inviolabilité des frontières internationales et nous exprimons notre profonde préoccupation devant le danger croissant que représentent les actes transfrontaliers qui menacent l'intégrité des Etats voisins de la région.
